



Marchés publics et Travaux

OBJET : Marché public de prestation de services pour la collecte et le transfert des déchets ménagers et assimilés, et gestion du bas de quai des déchetteries

EXPOSE

La gestion des déchets ménagers et assimilés, sur le territoire de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, est actuellement organisée comme suit :

- Sur l'ancien secteur du Castelbriantais :

La collecte en porte à porte est assurée en régie. Un marché public, conclu en septembre 2017 et s'achevant le 21 octobre 2020, prend en charge le reliquat des prestations, réparties selon l'allotissement suivant :

		Titulaire	Echéance
Lot 1 – Transfert et tri	Transfert des ordures ménagères et tri des emballages	Barbazanges Tri Ouest	21/10/2017 au 21/10/2020
Lot 2 – Traitement	Traitement des ordures ménagères	VEOLIA AEC	
Lot 3 – Collecte PAV	Collecte, stockage du verre et des PJM et apport volontaire	Barbazanges Tri Ouest	
Lot 4 – Déchetterie	Mise à disposition de bennes, évacuation, traitement / valorisation (hors déchets verts)	Barbazanges Tri Ouest	

Cette organisation est complétée par un marché public pour l'enlèvement et l'élimination des déchets verts des déchetteries attribué à SEDE ENVIRONNEMENT en janvier 2019 pour une durée de deux ans.

- Sur l'ancien secteur de Derval

La gestion des déchets ménagers et assimilés est intégralement assurée par le biais d'un marché public, passé en décembre 2015 et s'achevant le 31 décembre 2020, selon l'allotissement suivant :

		Titulaire	Echéance
Lot 1 – Collecte	Collecte porte à porte et PAV	VEOLIA (sous-traitant Barbazanges Tri Ouest pour les PAV)	01/01/2016 au 31/12/2020
Lot 2 – Déchetteries	Gestion des bas de quais déchetterie (hors déchets verts)	Barbazanges Tri Ouest	
Lot 3 – Déchets verts	Gestion des déchets verts en déchetterie	Barbazanges Tri Ouest	
Lot 4 – Gravats	Gestion des gravats en déchetterie	VEOLIA	
Lot 5 – Tri / traitement	Tri des emballages et traitement des ordures ménagères	VALOR 3E et VEOLIA AEC	

Au regard de la multiplicité des contraintes, et dans un souci d'harmoniser au mieux la relance des différentes procédures ainsi que la gestion des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire, la communauté de communes a sollicité l'expertise technique du cabinet Environnement et Solutions.

Suite au diagnostic du territoire et afin de dégager des économies d'échelles, le cabinet propose d'organiser l'appel d'offres en deux phases s'articulant comme suit :

1) Première phase

- Lot n° 1 – transfert des ordures ménagères (réception des flux)
- Lot n° 2 – collecte des papiers-journaux-magazines et verre en apport volontaire
- Lot n° 3 – gestion bas de quais des déchetteries (hors déchets verts)
- Lot n° 4 – gestion des déchets verts

2) Seconde phase

- Lot n° 1 – transport et traitement des ordures ménagères
- Lot n° 2 – transport et tri des emballages

Par ailleurs, le montant de la procédure, pour une durée de marché de trois ans, a été estimé à 6 592 020 € HT, détaillé ci-après :

		Annuel HT	Trois ans HT
Première phase			
Lot 1	Transfert	86 676,00	260 028,00
Lot 2	Collecte PAV	142 917,00	428 751,00
Lot 3	Déchetterie	608 241,00	1 824 723,00
Lot 4	Déchets verts	138 396,00	415 188,00
	<i>sous-total</i>	976 230,00	2 928 690,00
Seconde phase			
Lot 1	OMR	910 165,00	2 730 495,00
Lot 2	EMB	310 945,00	932 835,00
	<i>sous-total</i>	1 221 110,00	3 663 330,00
	TOTAL	2 197 340,00	6 592 020,00

Afin d'uniformiser la durée des prochains marchés, et au regard des échéances différentes des précédents, il est proposé de démarrer les prestations de collecte et traitement des ordures ménagères et assimilées au 1^{er} janvier 2021.

Pour cela, il est nécessaire de prolonger, par avenant, les marchés de l'ancien secteur du Castelbriantais pour porter la date d'achèvement du 21 octobre 2020 au 31 décembre 2020.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Marchés publics et Travaux » réunie le 2 juillet dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

1. d'autoriser M. le Président à signer les marchés publics correspondants au terme de la mise en concurrence ;
2. d'autoriser M. le Président à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, notamment les avenants de prolongation pour les marchés de l'ancien secteur du Castelbriantais.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 23 juillet 2020

Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20200724-325-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 24-07-2020

Publication le : 24-07-2020

Conseil Communautaire du



Le Président,

Alain HUNAUT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt, le vingt-trois juillet, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – à la Halle de Béré - sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER			X	P	Mme Catherine CIRON
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO	X				
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Laurence LE BIHAN	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL	X				
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X				
JUIGNE LES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF			X	P	Mme Géraldine PINSON-LERAY
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN			X	P	M. Patrick GALIVEL
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS			X	P	M. Bernard GAUDIN
	Mme Isabelle MICHAUX			X	P	M. Alain LE TOLGUENEC
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER					
		X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET			X	P	M. Alain RABU
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY			X	P	Mme Martine CHEVALIER
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	Mme Fabienne JOUAN	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture

044-200072726-20200724-325-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 24-07-2020

Publication le : 24-07-2020



Le Président,

Alain HUNAUULT